



Direction départementale  
des services d'incendie et de secours

Groupement : ressources humaines

## APPEL À CANDIDATURES

Sapeurs-pompiers volontaires saisonniers

-----  
**Sauveteurs aquatiques - SAISON 2026**  
-----

**Clôture des inscriptions le 16 mars 2026**

### Le SDIS des Pyrénées-Orientales recrute pour la saison estivale 2026

#### 150 sauveteurs-aquatiques sapeurs-pompiers

La sécurité des zones de baignades réglementairement aménagées exige la présence de secouristes qualifié(e)s en sauvetage aquatique. Afin d'assurer les missions de surveillance et la sécurité des baignades et des activités nautiques qui leur sont confiées, le SDIS 66 engage des sauveteurs aquatiques pour la saison estivale.

#### Conditions de recrutement :

- Être âgé de 18 ans au moins ou émancipé pour les mineurs et de 60 ans au plus à la date de l'engagement.
- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national.
- Remplir les conditions d'aptitude médicale définies par l'article R723-7 du code de la sécurité intérieure.
- Vaccination obligatoire contre l'hépatite B, DTP.

#### Votre rémunération :

- Rémunéré sous forme d'indemnités - **Indemnisé au minimum de 88€ par jour** (selon affectation et fonctions)  
*Contrairement aux pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires ne sont pas rémunérés, mais indemnisés. Les indemnités horaires sont exonérées d'impôt sur le revenu.*
- 16h de formation (sport) et 4h de formation (secourisme) vous sont rémunérées réparties sur la saison.

#### Logement pendant la saison estivale :

- Logement à disposition selon disponibilités aux sauveteurs par les communes (appartements et camping).

#### Diplômes et Formations nécessaires lors de la prise de fonctions :

- Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) + attestation de recyclage à jour.
- Premiers secours en Equipe de niveau 1 (PSE1).
- Premiers secours en Equipe de niveau 2 (PSE2) – **(Une formation est proposée gratuitement par le SDIS66 après réussite au stage de sélection).**
- Permis côtier recommandé (à la charge des candidats) pour affectation sur le littoral.
- Si votre candidature est retenue, vous devrez participer à un stage de sélection, d'une durée de 5 jours, obligatoire afin d'être admis par le jury de recrutement. (Sous condition de l'aptitude opérationnelle).
- La gratuité de ce stage de sélection est conditionnée à la participation à la saison de surveillance des baignades pour une période minimale d'un mois.

#### Comment postuler ?

- Vous devez candidater avant le **16 mars 2026**.
- En scannant le QR code ou cliquant sur le lien ci-dessous.



<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/postuler-comme-sauveteur-aquatique-saisonnier-2026>

- Le nombre de places au "stage de sélection" étant limité, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
1, rue du Lieutenant Gourbault – B.P. 19935 – 66962 Perpignan Cedex 09 - Standard 04.68.63.78.18

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle au Directeur Départemental des services d'incendie et de secours